

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 17 décembre à 19 h 30 exceptionnellement au centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Sont présents :* M. François Racine le conseiller  
M. Jean-Guy Lajeunesse le conseiller  
M. Yves Legault le conseiller  
M. François Robillard le conseiller  
Mme Frédérique Lanthier la conseillère

*Est absent :* M. Jean-Guy Bleau le conseiller

*Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.*

*Sont aussi présents :* Karl Scanlan, directeur général  
Marie-Josée Russo, greffière

*SUR CE :*

2019-12-300

**ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-301

**PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019 tel que soumis.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-302

**LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'adopter les listes des comptes à payer en date du 17 décembre 2019 :*

Le 17 décembre 2019

*Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 294 582,20 \$;*

*Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 512 567,97 \$;*

*Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 8 398 385,27 \$;*

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION*

---

*RÈGLEMENT 678-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 678 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 43 611 000 \$ POUR LA RÉFECTION, LE REHAUSSEMENT ET LE PROLONGEMENT DE LA DIGUE AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 5 994 000 \$*

---

*Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter le règlement 678-1 modifiant le règlement 678 décrétant un emprunt de 43 611 000 \$ pour la réfection, le rehaussement et le prolongement de la digue afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 994 000 \$ et dépose en ce sens, le projet.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*RÈGLEMENT 1400-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1400 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-766 ET AGRANDIR CETTE DERNIÈRE PAR L'AJOUT DES LOTS 4 587 399 ET 4 587 400*

---

*Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter le règlement 1400-53 modifiant le règlement de zonage 1400 afin de modifier la grille de spécifications de la zone H-766 et agrandir cette dernière par l'ajout des lots 4 587 399 et 4 587 400 et dépose en ce sens, le projet.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-303

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-50  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1400 AFIN DE MODIFIER  
LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DE LA ZONE H-705 –  
ADOPTION

---

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique portant sur le premier projet de règlement P1-1400-50 modifiant le Règlement de zonage, tenue le 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée quant à la grille de spécifications;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu

D'adopter le second projet de règlement P2-1400-50 modifiant le règlement de zonage 1400 afin de modifier la grille de spécifications de la zone H-705, tel que modifié.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'une modification a été réalisée au projet de règlement pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-304

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-1400-51  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1400 AFIN DE MODIFIER  
LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE P-329 –  
ADOPTION

---

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique portant sur le premier projet de règlement P1-1400-51 modifiant le Règlement de zonage, tenue le 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu

Le 17 décembre 2019

*D'adopter le second projet de règlement P2-1400-51 modifiant le règlement 1400 afin de modifier la grille de spécifications de la zone P-329, tel que déposé.*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-305

*PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1400-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1400 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-766 ET AGRANDIR CETTE DERNIÈRE PAR L'AJOUT DES LOTS 4 587 399 ET 4 587 400 – ADOPTION*

---

*CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville;*

*CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;*

*CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 17 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier et résolu*

*D'adopter le premier projet de règlement P1-1400-53 modifiant le règlement de zonage 1400 afin de modifier la grille de spécifications de la zone H-766 et agrandir cette dernière par l'ajout des lots 4 587 399 et 4 587 400.*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-306

*RÈGLEMENT 1400-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1400 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE H-724, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C-610 POUR Y INCLURE LE LOT 5 523 618 – ADOPTION*

---

*CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville;*

*CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;*

*CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 24 septembre 2019;*

*CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique portant sur le premier projet de règlement P1-1400-49 modifiant le Règlement de zonage, tenue le 2 octobre 2019;*

*Le 17 décembre 2019*

*CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification.*

*CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adoptée lors de la séance du 26 novembre 2019;*

*CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu*

*D'adopter le règlement 1400-49 modifiant le règlement de zonage 1400 afin de modifier le plan de zonage pour agrandir la zone H-724, à même une partie de la zone C-610 pour y inclure le lot 5 523 618.*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.*

*Le conseiller François Robillard demande le vote.*

*Le conseiller François Robillard vote contre.*

*ADOPTÉE À LA MAJORITÉ*

2019-12-307

*CROIX-ROUGE CANADIENNE – DIVISION DU QUÉBEC –  
ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE*

---

*CONSIDÉRANT QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);*

*CONSIDÉRANT QUE les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;*

*CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;*

*CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;*

*CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;*

*CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;*

Le 17 décembre 2019

*CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;*

*CONSIDÉRANT la volonté de la ville et de la Croix-Rouge de convenir d'une Entente écrite;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De renouveler l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la Croix-Rouge en regard de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre pour les années 2020, 2021 et 2022.*

*D'autoriser le versement de la contribution annuel, à savoir :*

*2020 : 0,17 \$ per capita*

*2021 : 0,17 \$ per capita*

*2022 : 0,17 \$ per capita*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite entente afin de donner effet à la présente.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-308

**ACQUISITION DE TERRAIN – DIGUE 2019 –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

*CONSIDÉRANT les événements du 27 avril dernier;*

*CONSIDÉRANT le décret 403-2019 concernant l'établissement du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents survenant avant le 31 mars 2021;*

*CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit Programme d'aide financière le propriétaire d'une résidence principale, impossible à réparer ou à reconstruire, peut céder le terrain sur lequel elle se trouve à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$;*

*CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés inondées sont déclarées pertes totales et qu'elles ont été démolies;*

*CONSIDÉRANT QUE des propriétaires de propriétés impossibles à réparer ou à reconstruire ont manifesté à la Ville le désir de lui céder le terrain sur lequel ces propriétés se trouvent, et ce, pour la somme nominale de 1 \$;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu*

*De signer l'acte notarié de cession des terrains ci-après décrits, pour la somme nominale de 1 \$ chacun :*

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 464 737 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 21, 11e Avenue.*

Le 17 décembre 2019

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 463 756 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 43, 24 Avenue.*

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 464 037 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 21, 19e Avenue.*

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 462 615 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 27, 37e Avenue.*

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 463 939 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 59, 19e Avenue.*

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 463 791 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 38, 23e Avenue.*

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 464 577 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 49, 11e Avenue.*

*Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 463 856 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 86, 19e Avenue.*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de cession et tous les autres documents requis aux fins de la présente résolution.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-309

**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES ATHLÈTES  
D'ÉLITE SPORTIVE – ADOPTION**

---

*CONSIDÉRANT QUE la Politique d'aide financière aux jeunes athlètes d'élite sportive doit être modifiée;*

*CONSIDÉRANT QUE la politique ne précise pas ce qu'elle considère comme étant de l'élite sportive ;*

*CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes d'aides financières sont ainsi très difficiles à traiter ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'adopter la Politique d'aide financière aux jeunes athlètes d'élite sportive telle que modifiée.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-310

**IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL 2020 ET DU  
CALENDRIER 2021 – INV-2019-028 – OCTROI DE  
CONTRAT**

---

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation INV- 2019-028 auprès de trois entreprises pour l'impression du bulletin municipal pour l'année 2020 et du calendrier 2021;*

Le 17 décembre 2019

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions le 12 décembre 2019 dont les résultats se lisent comme suit:

<b>Entreprises</b>	<b>Montants de la soumission (avant taxes)- pour 5 ans</b>
Imprimerie l'Empreinte	132 435 \$
Transgraphique imprimeur	168 804 \$
Services graphiques Deux-Montagnes	n'a pas soumissionné

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Yves Legault  
et résolu

D'octroyer le contrat pour l'impression du bulletin municipal pour l'année 2020 et le calendrier 2021 à l'entreprise Imprimerie L'Empreinte pour un montant de vingt-cinq mille sept cent cinq dollars (25 705 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-311

ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME  
TRIENNAL 2020-2021-2022 – REPORT

---

CONSIDÉRANT QUE des vérifications additionnelles doivent être effectuées afin de déposer et d'adopter le budget 2020 et le programme triennal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

De reporter le dépôt et l'adoption du budget 2020 et du programme triennal 2020-2021-2022 à la séance du conseil du 28 janvier 2020;

Que copie de la présente résolution soit acheminée au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-312

MOTION DE REMERCIEMENTS - ÉVÉNEMENTS DU  
27 AVRIL 2019

---

CONSIDÉRANT les événements survenus le 27 avril dernier sur le territoire marthelacquois;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé unanimement  
et résolu

QUE le conseil remercie tous les citoyens, les bénévoles, employés municipaux, entrepreneurs, restaurateurs, épiciers et autres corporations qui, dans un acte de grande générosité, se sont mobilisés pour apporter une aide exceptionnelle aux Marthelacquois.

Le 17 décembre 2019



*QUE le conseil remercie les employés de la Régie de police du lac des Deux Montagnes, du Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Sûreté du Québec et l'Armée qui ont grandement contribué à sécuriser le territoire marthelacquois.*

*QUE le conseil remercie la Gouverneure générale du Canada, Mme Julie Payette, le ministre fédéral des Affaires étrangères, M. François-Philippe Champagne, le ministre de la Défense nationale, M. Harjit Sajjan, le premier ministre du Québec, M. François Legault, la vice première-ministre, Mme Geneviève Guilbault et le ministère de la Sécurité publique, la ministre, Mme Andrée Laforest et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Sylvie D'Amours, le ministre, M. Benoit Charette et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la députée fédérale de la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles, Mme Linda Lapointe et le député fédéral de la circonscription de Mirabel, M. Simon Marcil qui ont maintenu une communication constante avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de lui fournir l'aide nécessaire dans le cadre de ce sinistre.*

*QUE le conseil remercie les villes avoisinantes, la Croix-Rouge, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, la Société d'habitation du Québec, l'Armée du salut, les Chevaliers de Colomb et Sauvetage animal rescue pour leur soutien et l'aide apportée durant cette période difficile.*

*QUE copie de cette résolution soit transmise à toutes les personnes et groupes concernés.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-313

**CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES –  
EMBAUCHE**

---

*CONSIDÉRANT la vacance du poste de Conseillère aux ressources humaines depuis le 15 novembre 2019;*

*CONSIDÉRANT le processus de dotation et les recommandations du directeur général quant aux qualifications professionnelles de madame Annie Lafleur;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'entériner l'embauche de madame Annie Lafleur au poste de conseillère aux ressources humaines, avec un statut d'employée cadre régulier à temps complet, le tout sous réserve d'une période de probation de six mois, et ce, rétroactivement au 3 décembre 2019;*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-314

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – NOMINATION**

---

*CONSIDÉRANT les besoins de la Ville au niveau du Service de la direction générale;*

Le 17 décembre 2019

*CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général adjoint;*

*CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu*

*De nommer madame Marie-Josée Russo à titre de directrice générale adjointe et  
greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à compter du 17 décembre 2019;*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente intervenue entre les parties de même que tout autre  
document pour donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-315

*ANNULATION DES SOLDES CRÉDITEURS*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser la trésorière à procéder à la radiation des sommes apparaissant à son  
rapport daté du 22 octobre 2019.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-316

*ANNULATION DES SOLDES DÉBITEURS*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser la trésorière à procéder à la radiation des sommes apparaissant à son  
rapport daté du 27 novembre 2019.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-317

*REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU FOND DE  
ROULEMENT*

---

*CONSIDÉRANT la santé financière globale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le  
financement des projets à venir;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*De faire un remboursement anticipé au fonds de roulement au montant de 9 233,87 \$,*

*Le 17 décembre 2019*

et ce, afin de libérer celui-ci et le rendre disponible pour le financement des projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-318

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AUTORISATION DE PAIEMENT

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser certaines dépenses récurrentes pour lesquelles la trésorière ne peut attendre le dépôt mensuel de la liste des comptes à payer;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements hebdomadaires et/ou spécifiques suivants pour l'année civile 2020, soit :

- a) toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages dus aux employés en vertu des conventions collectives, des contrats individuels de travail et de l'entente de travail des cadres;
- b) toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages autorisés dus aux membres du conseil;
- c) tous les frais d'intérêts sur emprunts temporaires et les remboursements de capital et intérêts inhérents sur obligations;
- d) les comptes d'utilité publique tels qu'électricité, téléphonie, Internet, gaz, cellulaires, etc;
- e) toutes les contributions dues par la Ville dont le budget a été approuvé :
  - à la Communauté métropolitaine de Montréal;
  - à la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes;
  - à l'Autorité régionale de transport métropolitain;
  - aux régies intermunicipales auxquelles la Ville participe ainsi qu'aux fournitures de services conclus avec d'autres villes;
- f) tous les remboursements de taxes, dépôts, activités de loisirs payables aux citoyens ou qui furent payés en trop;
- g) tous les frais d'activités autofinancées;
- h) toutes les sommes reliées aux assurances générales de la Ville;
- i) les dépenses spécifiques suivantes :
  - remboursement de petites caisses;
  - essence;
- j) toutes dépenses ou ententes préalablement approuvées par résolution du conseil;
- k) toutes dépenses payables aux entreprises gouvernementales en vertu d'une entente, d'une exigence légale ou d'une loi;

Le 17 décembre 2019

*QU'une liste des dépenses incompressibles soit fournie mensuellement au conseil.*

*QUE l'autorisation accordée, par la présente, à la trésorière de payer les contributions, cotisations et dépenses prévues aux paragraphes ci-haut mentionnés, se limite aux crédits prévus pour ces mêmes dépenses au niveau des prévisions budgétaires de l'année en cours. En cas de dépassement des prévisions budgétaires, seul le directeur général peut en autoriser le paiement et en fournir un compte rendu au conseil.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-319

*AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT  
MÉTROPOLITAIN/ EXO – BUDGET ET QUOTE-PARTS  
2020*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser le paiement de la quote-part provisoire à l'autorité régionale de transport  
métropolitain / EXO pour un montant de 563 991 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-320

*COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL –  
BUDGET ET QUOTE-PART 2020*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 de la Communauté Métropolitaine de Montréal, lequel  
représente un montant de 135 265 027 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part provisoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-  
Lac pour un montant de 310 868 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-321

*SERVICE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DEUX-  
MONTAGNES/ SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC- BUDGET  
ET QUOTE PART 2020*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 du Service intermunicipal d'incendie Deux-  
Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac, lequel représente un montant 2 384 603 \$.*

*Le 17 décembre 2019*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 1 239 068 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-322

*SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF À L'ARÉNA OLYMPIA DEUX-MONTAGNES/SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – BUDGET ET QUOTE-PART 2020*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 du service relativement à l'aréna L'Olympia Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac, lequel représente un montant 766 288 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 310 859 \$ plus toutes taxes applicables.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-323

*SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF AU CENTRE D'APPEL D'URGENCE 911 – BUDGET ET QUOTE-PART 2020*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Yves Legault  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 du service relativement au centre d'appel d'urgence 911, lequel représente un montant 1 567 403 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 331 981 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-324

*RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET QUOTE-PART 2020*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 de la Régie de l'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, lequel représente un montant de 274 313 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 174 883 \$.*

*Le 17 décembre 2019*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-325

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET QUOTE-PART 2020

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, lequel représente un montant de 1 010 721 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 314 926 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-326

RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET QUOTE-PART 2020

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Yves Legault  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, lequel représente un montant de 9 431 880 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 3 527 306 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-327

FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – VIDANGE DE BOUES  
VERSEMENT ANNUEL

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac fait partie d'une régie pour le traitement des eaux usées;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De procéder au versement de la somme de 75 000 \$ représentant la contribution annuelle pour l'exercice financier 2019 prévue à la résolution 2011-12-420 dans le fonds affecté à la vidange des boues*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 décembre 2019

2019-12-328

MRC DE DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET QUOTE –  
PART 2020

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2020 de MRC de Deux-Montagnes lequel représente un montant  
de 2 112 676 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 103 670 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-329

PG SOLUTIONS INC. – CONTRATS D'ENTRETIEN –  
OCTROI DU CONTRAT

---

*CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels d'entretien des différents logiciels utilisés par la  
Ville viennent à échéance le 31 décembre 2019;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu*

*D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement  
des contrats annuels d'entretien des différents logiciels avec la firme PG Solutions Inc., et  
ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 selon les modalités suivantes :*

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| • AccèsCité Finance                       | 38 238,13 \$ plus taxes |
| • AccèsCité – UEL                         | 5 780,00 \$ plus taxes  |
| • AccèsCité – voilà                       | 3 060,00 \$ plus taxes  |
| • Syged-Gestion des conseils et archives  | 4 305,00 \$ plus taxes  |
| • AccèsCité territoire                    | 20 730,00 \$ plus taxes |
| • AccèsCité Loisirs                       | 3 005,00 \$ plus taxes  |
| • Gestion des Ressources humaines et paie | 5 425,00 \$ plus taxes  |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-330

SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION  
MUNICIPALE – SP-2019-027 – OCTROI DE CONTRAT

---

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP-2019-027 sur SEAO pour le mandat d'évaluation  
municipale;*

*CONSIDÉRANT la réception des soumissions et l'évaluation de celles-ci par le comité de  
sélection le 2 décembre 2019;*

*CONSIDÉRANT le résultat obtenu suite à la pondération;*

Le 17 décembre 2019

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'octroyer le contrat à la firme Société d'Analyse immobilière D.M. Inc. pour un montant total de 1 320 000 \$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-331

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

---

*CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a autorisé la trésorière à transférer un montant de 1 147 970 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté afin d'équilibrer le budget pour l'exercice financier 2019 par sa résolution 2018-12-422;*

*CONSIDÉRANT QU'après avoir équilibrer le budget pour l'exercice financier 2019, il y a lieu de transférer le montant de 1 147 970 \$ dans l'excédent de fonctionnement non affecté.*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser la trésorière à transférer un montant de 1 147 970 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-332

NOÉMIE ROLLAND ET MARC – OLIVIER LAROCHE –  
AIDE FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE

---

*CONSIDÉRANT les exploits sportifs de Marc-Olivier Laroche et de Noémie Rolland en patinage artistique;*

*CONSIDÉRANT QUE ces deux jeunes athlètes ont terminé à la 2e place lors du Défi Canadien de patinage artistique en couple pré-novice;*

*CONSIDÉRANT QU'ils évoluent avec brio dans leur discipline;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance;*

*CONSIDÉRANT QUE notre politique d'aide financière jeunes athlètes d'élite sportive prévoit un montant de 200 \$ pour les exploits sportifs de niveau national.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

Le 17 décembre 2019



*De souligner les exploits sportifs du duo Noémie Rolland et Marc-Olivier Laroche en patinage artistique et de leur attribuer à chacun une bourse de 200 \$ afin de les soutenir et ainsi contribuer à l'atteinte de leurs objectifs.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-333

*AIDE FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE – ALEX JEAN*

---

*CONSIDÉRANT les exploits sportifs d'Alex Jean en plongeon ;*

*CONSIDÉRANT QU'il a remporté la médaille d'or en plongeon au 1 mètre lors de la compétition régionale Agami, qui a eu lieu du 20 au 21 avril 2019 ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance ;*

*CONSIDÉRANT QUE notre politique d'aide financière jeunes athlètes d'élite sportive prévoit un montant de 100 \$ pour les exploits sportifs de niveau régional ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De souligner les exploits sportifs d'Alex Jean en plongeon et de lui attribuer une bourse de 100 \$ afin de le soutenir et ainsi contribuer à l'atteinte de ses objectifs.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-334

*BIBLIO-AIDANTS – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE –  
2020-2022 – AUTORISATION DE SIGNATURE*

---

*CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Laurent-Savage participe au programme Biblio-Aidants, lequel consiste à offrir un service d'information à l'intention des proches aidants ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'autoriser la bibliothécaire à signer l'entente à intervenir entre l'Association des Bibliothèques Publiques du Québec (ABPQ) et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac relativement au programme « Biblio-Aidants ».*

*D'autoriser le paiement tel que décrit à l'annexe A de ladite entente.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*DÉPÔTS*

---

*Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Novembre 2019*

*Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions – Novembre 2019*

*Dépôt du registre des dons 2019*

*Le 17 décembre 2019*

*Dépôt du rapport du directeur général concernant la signature des contrats  
Dépôt des statistiques de la bibliothèque – Novembre 2019  
Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*PÉRIODE DE QUESTIONS*

---

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-12-335

*LEVÉE DE LA SÉANCE*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De lever la séance à 20 h 57*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

---

*MAIRESSE*

---

*GREFFIÈRE*

*Le 17 décembre 2019*